

Documents sur l'Institut Lénine

L. Kamenev

1.

Appel du Comité central du PCR(b) à toutes les organisations et à tous les membres du parti concernant la création de l'Institut Lénine

Moscou, le 8 juillet 1923

Camarades !

Conformément au vœu adopté lors de la Conférence de Moscou du PCR(b), un « Institut V. I. Lénine »¹ est créé à Moscou.

Les statuts fondamentaux de cet Institut sont actuellement élaborés par une commission organisationnelle. Toutefois, les travaux de cette commission, ainsi que la date d'ouverture de l'Institut dédié à l'étude de la vie et de l'œuvre de V. I. Lénine, dépendent largement de la richesse des matériaux qui seront mis à la disposition des camarades chargés de son organisation.

Afin de fournir à l'Institut le plus grand nombre possible de documents nécessaires, le Comité central du PCR(b) fait appel à tous les membres du parti, ainsi qu'aux personnes extérieures au PCR(b) détenant des notes, lettres, annotations manuscrites ou autres documents de V. I. Lénine, pour qu'ils les remettent aux archives de l'« Institut Lénine ». Si les camarades membres du PCR(b), ou les personnes extérieures au parti, ne souhaitent pas céder définitivement ces documents, le Comité central leur propose de les confier à l'Institut pour reproduction, sous garantie de restitution des originaux.

La transmission des documents peut être assortie d'une clause de non-publication pendant une durée déterminée. Ils peuvent également être envoyés sous plis scellés, avec indication que leur ouverture ne devra intervenir qu'à une date spécifiée.

Par ailleurs, le Comité central ordonne aux secrétaires des comités, fractions et cellules du parti de désigner immédiatement des camarades responsables de l'examen des archives de leurs institutions afin d'en extraire toute pièce portant des annotations, résolutions ou remarques de Lénine, ainsi que ses manuscrits. Les originaux de ces documents doivent être envoyés par colis recommandé à l'« Institut Lénine » à Moscou, tandis que des copies seront conservées sur place. Les noms des camarades désignés pour cette tâche doivent être communiqués à l'« Institut Lénine » (à l'attention du camarade Kamenev), avec copie au Secrétariat du Comité central, dans un délai de deux semaines à partir de la réception de la présente circulaire.

¹ L'Institut V. I. Lénine a été fondé en 1923, il a fusionné en 1931 avec l'Institut Marx-Engels pour devenir l'Institut Marx-Engels-Lénine, rebaptisé en 1956 Institut du marxisme-léninisme.

Les membres du PCR(b) ne doivent pas oublier que le moindre fragment de papier portant une annotation ou une remarque de V. I. Lénine peut constituer une contribution inestimable à l'étude de la personnalité et de l'action du guide de la révolution mondiale, et éclairer les défis de la voie tracée par lui.

Adresse pour l'envoi des documents :
Mossoviet [*Soviet de Moscou*] – Camarade Kamenev

Secrétaire du Comité central du PCR(b)
I. Staline

Directeur de l'Institut Lénine
L. Kamenev

Moscou, le 8 juillet 1923

*RGASPI (Archives d'État russes d'histoire socio-politique). F. 558. Op. 1. D. 2540. l. 2
Опись.2. Дело.1 Панка.1.
1917.mid.ru.*

2.

Mandat octroyé à M. Gliasser pour obtenir les documents de Lénine aux archives

INSTITUT V. I. LÉNINE AUPRÈS DU COMITÉ CENTRAL DU PCR(b)
Moscou, rue Bolchaïa Dmitrovka, 24 – Téléphone : 1-72-66, 1-72-69
N° 1792 – Enregistré le 22 novembre 1924

MANDAT

Par la présente, l'Institut V. I. Lénine confie au camarade M. I. GLIASSER la mission de procéder à l'extraction des lettres, notes, télégrammes de V. I. Lénine, ainsi que de tous les documents portant ses annotations et résolutions, des archives suivantes :

- NKID [*Commissariat du peuple aux Affaires étrangères*] ;
- Centroarchive [*Archives Centrales*] ;
- Archives personnelles des camarades [Molotov](#), [Rykov](#), Trotsky et [Chklovsky](#).

Fondement juridique : Décision du Comité Central du PCR(b) en date du 29 novembre 1923.

Le Directeur de l'Institut V. I. Lénine
L. Kamenev

Le Directeur administratif de l'Institut
N. Tochkarov

*RGASPI. F. 347. Op. 1. D. 21. l. 23.
<https://rgaspi.kaisa.ru/>*

3.

Demande de mise à disposition de tout document se rapportant à Lénine

INSTITUT V. I. LÉNINE AUPRÈS DU COMITÉ CENTRAL DU PCR(b)
Moscou, rue Bolchaïa Dmitrovka, 24 – Téléphone : 1.50.00
N° 2141 – Enregistré le 30 novembre 1923

Cher Camarade,

Au cours de votre activité révolutionnaire, tant durant la clandestinité qu'après la Révolution d'Octobre, vous avez eu des échanges écrits ou oraux avec Vladimir Ilitch. Souhaitant immortaliser et étudier chaque étape de son action, ainsi que celle de notre Parti, l'Institut Lénine vous demande, si possible, de mettre à sa disposition – selon des conditions que vous jugerez acceptables – soit vos souvenirs des entretiens avec Vladimir Ilitch et de vos activités communes, soit des documents sur ce sujet (lettres, notes de sa main conservées par vous), soit enfin des matériaux accompagnés de vos commentaires et témoignages.

Les conditions de transmission des documents peuvent être très variées. Par exemple, si certains documents vous semblent particulièrement sensibles, vous pouvez les remettre sous pli scellé, en indiquant les conditions de leur ouverture.

Pour l'Institut, il est crucial de rassembler ces matériaux dès à présent afin d'entreprendre une étude approfondie de l'œuvre de Vladimir Ilitch, fondée sur des sources exhaustives et systématiquement organisées. Tout retard dans leur collecte ne ferait qu'entraver le travail scientifique, nécessitant des corrections, clarifications ou ajouts permanents.

Déjà, les documents en notre possession permettent d'éclairer davantage certains épisodes de l'histoire de notre Parti. Ces considérations nous obligent à ne pas nous limiter aux matériaux reçus via la circulaire du Comité Central du PCR(b) du 8 juin, mais à solliciter spécifiquement les camarades détenant des archives riches et significatives sur Vladimir Ilitch.

Si vous souhaitez consulter les matériaux déjà collectés, connaître leurs conditions de conservation ou les travaux en cours, nous vous invitons à visiter l'Institut V. I. Lénine un jour ouvrable, après coordination avec le Responsable des Archives (tél. 1.50.00 ou 65.50). Par ailleurs, l'Institut vous fera parvenir ses bulletins réguliers.

Le Directeur de l'Institut V. I. Lénine
L. Kamenev

Le Membre du Conseil d'Administration
A. Arosev

RGASPI. F. 558. Op. 11. D. 753. l. 37-37.
<https://rgaspi.kaisa.ru/>

4.

Décret du Comité exécutif central et du Conseil des commissaires du peuple de l'U.R.S.S. relatif à l'Institut Lénine

Moscou, Kremlin.
15 février 1924.

Le Comité Exécutif Central et le Conseil des Commissaires du Peuple de l'U. R. S. S. décrètent :

1° L'Institut V. I. Lénine, situé à Moscou, est reconnu comme le seul dépôt d'État de tous les manuscrits de Vladimir Ilitch Oulianov (Lénine) et de tous les documents originaux ayant un rapport direct avec son activité (par exemple, les matériels le concernant provenant de l'ancienne direction de la gendarmerie, etc.).

2° Il est enjoint aux conseils des commissaires du peuple des républiques fédérées d'obliger leurs chambres nationales du livre ou les organismes correspondants à remettre à l'Institut V. I. Lénine un exemplaire de toutes les éditions des œuvres de V. I. Oulianov-Lénine qui leur parviennent, de tous les écrits imprimés spécialement consacrés à V. I. Oulianov (Lénine) ou contenant ses portraits et autres représentations, ainsi que des livres (revues, tracts, affiches, etc.) traitant de questions socio-économiques et historico-révolutionnaires.

3° Il est enjoint aux conseils des commissaires du peuple des républiques fédérées d'obliger tous les établissements photographiques qui ont jamais réalisé des clichés de V. I. Oulianov (Lénine), seul ou en groupe, à remettre les négatifs ou les pellicules de ces clichés à l'Institut V. I. Lénine, ou à indiquer à quel endroit ces négatifs ont été remis. L'Institut V. I. Lénine est chargé de rassembler tous ces négatifs et pellicules dont il lui sera signalé l'existence.

4° Il est enjoint aux conseils des commissaires du peuple des républiques fédérées d'obliger toutes les entreprises cinématographiques à remettre à l'Institut V. I. Lénine tous les originaux des films où figure V. I. Oulianov (Lénine).

5° Il est enjoint aux conseils des commissaires du peuple des républiques fédérées d'obliger toutes les imprimeries, clicheries, phototypies, lithographies, maisons d'édition, etc., à remettre à l'Institut V. I. Lénine trois exemplaires des tirages de toutes les représentations (clichés) de portraits, dessins, etc., de V. I. Lénine qu'ils possèdent, et à l'avenir à remettre également trois exemplaires de tous les clichés fabriqués, avec l'indication de l'endroit où ils ont été publiés.

Président du Comité Exécutif Central de l'U. R. S. S.
J. Narimanov.

Vice-Président du C. N. P. de l'U. R. S. S.
L. Kamenev.

Secrétaire du C. E. C. de l'U. R. S. S.
A. Enoukidzé.

*Institut Lenina pri Ts.K.R.K.P. (b), Leninskiy sbornik i. pod redaktsiyey L. B. Kameneva.
Leningrad-Moscou: Izdaniye Vtoroye, 1924.*